

**NOTIFICATION
D'UNE DECISION DEFINITIVE CONSECUTIVE A UN REFUS DE
PROTECTION**

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I.	Administration qui notifie la décision définitive: Office des brevets de la République d'Ouzbékistan, 2a, rue Toï-tepa, 700047 Tachkent (Ouzbékistan) Téléphone: (3712) 132-00-15 Fax: (3712) 133-45-56
II.	No de l'enregistrement international: 827 554 No de l'enregistrement national de base: 215 480
III.	Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: Rauch Fruchtsäfte GmbH Langgasse 1 Rankweil (AT) A-6830
IV.	<input type="checkbox"/> La protection de la marque est refusée pour tous les produits et services; <input type="checkbox"/> La marque est protégée pour tous les produits et services; <input checked="" type="checkbox"/> Les produits et services pour lesquels la marque est protégée: classe 05; <input type="checkbox"/> Décision définitive confirmant la disclamation; <input type="checkbox"/> Autre décision;
V.	Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 10.04.2006
VI.	Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononcé la décision définitive: 